



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à l'hôtel de ville située au 300, avenue Basile-Routhier, Pointe-Calumet, QC, J0N 1G0, le **20 août 2024** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Formant le quorum du conseil sous la présidence de madame Sonia Fontaine

Sont présents :

Monsieur Patrick Denis, directeur de police
Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour du 20 août 2024
2. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2024
3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**
 - 3.1 Autorisation des comptes à payer au 20 août 2024 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01
4. **RÉSOLUTIONS**
 - 4.1 Embauche d'une policière temporaire
 - 4.2 Confirmation de la permanence d'un policier au terme de la période d'essai
5. **AVIS DE MOTION**

n/a
6. **DÉPOT DE DOCUMENTS**
 - 6.1 Statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction
 - 6.2 Rapport annuel 2023
7. **RÈGLEMENTS**

n/a
8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
 - 9.1 Levée de la séance du 20 août 2024



1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2024 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

D'APPROUVER le procès-verbal du 18 juin 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 20 août 2024 totalisent un montant de 527 707,85 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 588 157,45 \$ pour la période du 19 juin au 20 août 2024;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 9 347,05 \$ pour la période du 19 juin au 20 août 2024;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : François Robillard

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 20 août 2024 au montant de 527 707,85 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 19 juin au 20 août 2024 au montant de 588 157,45 \$;

2024-08-045

2024-08-046

2024-08-047



D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 19 juin au 20 août 2024 au montant de 9 347,05 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.



Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 EMBAUCHE D'UNE POLICIÈRE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine
et **APPUYÉ** unanimement

2024-08-048

DE PROCÉDER à l'embauche de Sandrine Etcheverry, matricule #404, à titre d'agent temporaire, rétroactivement en date du 7 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 CONFIRMATION DE LA PERMANENCE D'UN POLICIER AU TERME DE LA PÉRIODE D'ESSAI

CONSIDÉRANT QUE le policier Benjamin-Isaac Noël (matricule #398) a complété à la satisfaction de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes une période d'essai de deux mille (2 000) heures régulières;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine
et **APPUYÉ** unanimement

2024-08-049

DE CONFIRMER la permanence du policier Benjamin-Isaac Noël (matricule #398) au terme de la période d'essai de deux mille (2 000) heures régulières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

6.1 Dépôt par monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, des tableaux statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction pour la période.

6.2 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, du Rapport annuel 2023.

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

2024-08-050

QU'à 16h40, la séance soit levée.


Madame Sonia Fontaine
Présidente


Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier